

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

**Procès-verbal in extenso du CONSEIL d'ARRONDISSEMENT
Du Mardi 12 mars 2019-19h00-**

David KIMELFELD

Le mardi 12 mars à 19h00, Mesdames et Messieurs les membres du CA dûment convoqués le 5 mars 2019 en séance publique par Monsieur le Maire du 4^{ème} arrondissement, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 4^{ème}.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire. Je vous propose la candidature de Christophe Dercamp.

Je sou mets cette proposition au vote.

Qui est favorable à cette proposition pour la séance de ce jour ?

C'est donc Christophe Dercamp qui assurera les fonctions de secrétaire.

Je lui demande de procéder à l'appel nominal des élus.

Présents : David Kimelfeld, Jean Truc, Valérie Schell, Sylvie Palomino, Geoffroy Bertholle, Etienne Tête, Emmanuel Hamelin, Anne Mignotte, Virginie Varenne, Christophe Dercamp, Abdelkader Selmi, Marie Guyon, Josselin Edouard

Absents excusés : Dounia Besson (pouvoir donné à David Kimelfeld), Marie-Agnès Cabot (pouvoir donné à Etienne Tête).

Mesdames et Messieurs vous avez pris connaissance du PV et du compte rendu de la séance du 8 janvier 2019. Si personne n'a d'observations à présenter concernant leur rédaction, je les mets aux voix.

Le PV et le compte rendu de la séance du 8 janvier 2019 sont adoptés à l'unanimité.

4-19-580-30026- : RAPPORTEUR : JEAN TRUC

DIRECTION DES FINANCES

OBJET : Erreur ! Aucune variable de document fournie.

M.le Maire, mes chers collègues, ce rapport porte sur une garantie de logement social. C'est un rapport assez classique, quand un bailleur social veut construire des logements, il demande une garantie traditionnellement de 85 % à la Métropole et de 15 % à la Ville de Lyon. Dans cette délibération, le bailleur social est ICF qui souhaite faire une opération de démolition et reconstruction au 52 rue Denfert Rochereau, où se trouvent aujourd'hui trois petits immeubles assez anciens difficiles à réhabiliter tel quel. Ils comprennent 23 logements, l'objectif aujourd'hui c'est de démolir ces trois bâtiments et d'en reconstruire quatre pour avoir au total

43 logements et un stationnement enterré ce qui permettra de préserver les espaces verts. Pour la répartition de ces logements. Nous aurons 23 logements PLUS c'est le produit logement social classique , 10 logements PLAI pour les familles les plus modestes et 10 logements PLS pour des gens qui ont des revenus un peu plus importants mais qui relèvent toutefois de logement social. L'objectif de cette délibération est d'accorder la garantie de la Ville de Lyon à cette opération. Avant de passer au vote, je voudrais en profiter pour vous dire quelques mots sur les problématiques actuelles dans notre arrondissement, sur ces questions de logement, sur la situation à laquelle nous avons à faire face et qui est parfois assez difficile, sur les orientations qui sont les nôtres, qu'on avait déjà eu l'occasion d'évoquer lorsque nous avons parlé du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat sur les actions à venir ou les actions attendues. Je voudrais vous rappeler, mais vous le savez tous, que nous avons affaire aujourd'hui à une arrivée dans les Métropoles comme celle de Lyon et tout particulièrement dans notre arrondissement, de nombreux nouveaux habitants qui sont attirés par les avantages que présente la Métropole, en termes d'emploi, de transports en commun, de services etc. Notre arrondissement est particulièrement attractif et nous le rendons aussi de plus en plus attractif par les actions que nous y menons. Par conséquent, aujourd'hui un problème très important qui est celui de l'augmentation du foncier, qui aboutit à ce que le prix des logements augmente de manière importante. Cela a pour conséquence une très grande difficulté de certaines catégories de notre population, ce qu'on appelle les couches moyennes, de pouvoir rester dans l'arrondissement. C'est un phénomène qui est évidemment très dommageable, en particulier parce qu'il peut pousser certains, ceux qui ne peuvent pas rester, à aller s'installer loin du centre-ville, loin de la ville en premier ou deuxième couronne et on tombe alors sur ce phénomène très dramatique de l'étalement urbain. Face à cela, nos orientations, je vous rappelle que nous en avons parlé au moment où on a travaillé sur le PLUH qui a été adopté par le Conseil d'Arrondissement à l'unanimité et nous avons un souci très important, un mot clé, celui de l'équilibre. Il faut aujourd'hui un équilibre entre ce dynamisme qu'a l'arrondissement, ce développement et d'autre part la préservation de ses qualités patrimoniales au naturel. Il faut également un équilibre très important en matière d'habitat, équilibre social pour que toutes les catégories soient représentées sur notre arrondissement. Si les couches moyennes se rarifient sur notre arrondissement, on aura un arrondissement déséquilibré. L'équilibre social est très important. Comme d'ailleurs aussi l'équilibre générationnel et c'est souvent des jeunes qui ont du mal à pouvoir rester dans l'arrondissement. S'ils partent, cela engendrera des problèmes pour les écoles. Les actions menées pour que notre arrondissement soit en équilibre furent de construire des logements sociaux. Nous serons passer de 14 à 16 % sur notre arrondissement. Nos principaux bailleurs sociaux Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat et ICF ont des projets. Ils savent utiliser le foncier qui leur est disponible, pour pouvoir construire des logements à des prix raisonnables. Il faut savoir qu'aujourd'hui lorsqu'un immeuble se construit dans notre arrondissement, il y a automatiquement 25 % de logement social puisqu'on est dans un secteur de mixité sociale. Cela permet de créer du logement social mais, pour les couches moyennes, nous sommes un peu plus démunis. Quand nous nous trouvons face à des couches moyennes qui veulent rester dans du locatif, il y a ce qu'on appelle les PLS : ce sont des logements sociaux avec des loyers un peu plus élevés. Nous en possédons sur notre arrondissement mais en nombre insuffisant. Quant à l'acquisition, pour les gens appartenant à cette catégorie qui veulent rester à la Croix-Rousse, actuellement ce n'est pas possible. Il faut donc que pour cela, des logements apparaissent à des prix abordables et non pas à 6 000 € ou 7 000 € le m², voir plus comme on peut le voir dans les opérations actuelles, mais à 4 000 € le m². Le coeur du problème, c'est la maîtrise du foncier : il faut parvenir à stabiliser les prix du foncier. Il y a aujourd'hui des nouveautés comme la Loi ELAN sur le logement qui a été votée et qui permet des dispositifs nouveaux et intéressants qui consistent, avec des techniques un peu originales, à séparer le foncier, le sol et le bâti, c'est-à-dire les logements. Quand ces dispositifs sont mis en place, ils permettent une baisse du coût du prix des logements au m² et ces couches moyennes peuvent acquérir des biens et rester sur notre arrondissement.

Vous avez certainement dû lire comme moi et entendu qu'un grand plan d'urgence d'accès au logement était envisagé à la Métropole de Lyon pour lutter contre de gentrification qui est un danger mortel pour nos villes et nos arrondissements, pour mener une action en faveur d'une métropole équilibrée. Il y aurait une possibilité que la Métropole prenne enfin en considération cette question très difficile, mais majeure aujourd'hui. Je crois que c'est un point important. Je souhaitais le souligner et bien sûr, M. le Maire, si d'aventure vous rencontrez le Président de la Métropole de Lyon, vous ne manquerez pas de lui dire à quel point les élus du 4^{ème} arrondissement sont attentifs à cette question du foncier, merci. Je vous invite à voter cette délibération de garantie pour ICF Habitat.

Etienne Tête :

Pas de micro

David Kimelfeld :

Se rencontrer et ne pas être d'accord avec soi-même, mais se rencontrer et être d'accord avec soi-même, c'est pas tout à fait la schizophrénie mais cela s'en approche.

Marie Guyon :

M. le Maire, M. Truc, trois questions :

Quand aura lieu cette opération ?

Où vont être logés les personnes qui doivent quitter les logements ?

Qu'en est-il, au regard du collège, qui n'est pas très loin, par rapport aux nuisances etc. ?

Vous ne pourrez peut-être pas me répondre tout de suite, mais surtout, quand ça va commencer?

Jean Truc :

Le permis de construire a été validé, le panneau a été posé et il indique bien qu'il s'agit d'une construction de 43 logements sociaux. Il y a encore quelques réunions qui sont prévues avec les riverains pour que le projet soit bien compris, soit bien intégré. Le projet devrait commencer assez rapidement en tout cas, il n'y a pas de délai d'attente. Au sujet des nuisances je ne pense pas qu'il y en ait plus que ça, le collège se situe quand même un petit peu plus loin. La parcelle étant grande, la grue sera installée sur la parcelle. En ce qui concerne le relogement, bien entendu il est prévu, ICF a un certain nombre de stocks de logements dans l'arrondissement pour accueillir les habitants. Il faut savoir que ce relogement va être progressif puisqu'il ne vont pas détruire les trois immeubles d'un coup, parce qu'il y aurait 23 familles à reloger. Ils vont commencer par un premier en relogant les habitants, entamer la construction du premier immeuble et ainsi de suite. Cette opération, nous la suivrons de très près.

Abdelkader Selmi :

Quelle est la répartition actuelle de ces 23 logements en termes de différents types de logements sociaux ?

Jean Truc :

Je ne peux pas vous la dire de manière très précise, je crois qu'il n'y a pas de PLS. Il doit y avoir 23 logements avec, comme très souvent, 2/3 de PLUS et 1/3 de PLAI pour les gens les plus modestes. Il n'y a pas de PLS et c'est cela la nouveauté que nous allons créer. Mais je pourrais vous le confirmer.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-581-29959- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

OBJET : Erreur ! Aucune variable de document fournie..

M. le Maire, mes chers collègues, effectivement cette délibération concerne les périmètres scolaires. Le Conseil Municipal doit déterminer les secteurs d'inscription des écoles publiques, situées sur le territoire communal, maternelles et élémentaires. Chaque adresse lyonnaise est affectée à une école publique et ces périmètres peuvent être révisés. Sur le 4^{ème} arrondissement, nous sommes sur une stabilité du nombre d'enfants accueillis dans nos écoles. De ce fait, pour notre arrondissement, aucune proposition de modification du périmètre scolaire. Cette délibération est présentée dans les neuf arrondissements de la Ville de Lyon. Je voulais juste profiter de cette prise de parole pour vous informer de deux événements dont l'un est directement lié à l'école, une réunion d'information va avoir lieu ici dans cette salle, le 20 mars prochain à 18h00 pour les parents dont les enfants rentrent à la maternelle « Bienvenue à la Maternelle ». C'est un événement que l'on reproduit car il est apprécié par les familles qui peuvent échanger avec les personnels, les professionnels de la petite enfance et les directeurs d'écoles de notre arrondissement. Il y a également un deuxième événement, je glisse jusqu'à la petite enfance pour vous annoncer une réunion d'information pour les parents sur les modes de garde à la Croix-Rousse. Cette rencontre aura lieu le mercredi 27 mars à 18h00 dans cette salle du Conseil.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-582-29946- : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE

DIRECTION DEPLACEMENT URBAIN

OBJET : Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Je vous présente un rapport relatif à une modification de la ligne S12 du SYTRAL. C'est une ligne de proximité qui va de la place de la Croix-Rousse à l'Hôtel de Ville. En effet dans le cadre du projet cœur Presqu'île, le départ terminus de cette navette ne pourra plus s'effectuer sur la place de la Comédie, compte tenu de la piétonisation de cette place et la fermeture de celle-ci par des bornes. Outre le fait que le terminus et son nouveau départ doivent être déplacés, le trajet de cette ligne est modifié : la navette S 12, au lieu de repartir de la place de la Comédie en direction des pentes de la Croix-Rousse par les rues Puits Gaillot et Romarin, emprunte maintenant la rue Serlin, le quai Jean Moulin, la place Tolozan, la place Croix Paquet avant de retrouver son ancien itinéraire. Il y a également une modification des fréquences. La fréquence de passage toutes les 35 minutes va passer à toutes les 40 minutes. Avec l'ancienne fréquence, il y avait peu de repères possibles puisque 35 minutes plus 35 minutes c'est pas facile à calculer. Cet allongement de fréquence correspond aussi à l'allongement du trajet. Au global là, il y a une rotation de moins par jour et par sens. On

passé de 13 trajets par jour à 12 trajets par jour, mais le coût de fonctionnement de la navette est supérieur. Il est estimé à environ 1 200 € par le SYTRAL qui se répartira à 50 % pour la Ville de Lyon et 50 % pour le SYTRAL, d'où l'avis qu'on vous demande ce soir d'augmenter la participation de la Ville de 600 €.

Marie Guyon :

Juste une petite question : est-ce que cette ligne est vraiment occupée ou pas ? Auparavant nous avons eu des informations sur cette navette. Est-ce qu'elle est rentable ou pas ? Parce que les 600 € ce n'est pas gênant, mais cette navette est-elle vraiment rentable ? On n'a pas l'impression que les gens l'utilisent. Moi, j'ai essayé quelques fois et je reconnais qu'il valait mieux que je monte ou que je descende à pied.

David Kimelfeld :

Pas de micro

Marie Guyon :

Eh bien non justement je les ai fait fuir. Non mais c'est important, 35 minutes est-ce que ce serait pas mieux de concentrer, parce que 30 ou 40 minutes, c'est Lyon - le Creusot en TGV. Non mais je ne plaisante pas.

David Kimelfeld :

Si vous avez envie d'aller au Creusot tous les matins...

Anne Mignotte :

Cette navette faisait l'objet de demandes de la part des Conseils de Quartier à la fois sur le 1^{er}, Conseil de Quartier Bas des pentes et sur le 4^{ème}, Conseil de Quartier Est-Rhône qui souhaitaient modifier le trajet de la navette en question pour pouvoir mieux desservir les quais du Rhône. Ça répond partiellement à certaines demandes qu'ils avaient faites et c'est intéressant pour une fois que les riverains soient consultés quand il y a des modifications faites par le SYTRAL ce n'est pas si courant. Mais ça ne répond pas à toutes leurs demandes, en particulier ceux du cours d'Herbouville souhaitaient que ça passe par la montée Bonafous, ce qui est bien évidemment pas possible pour une navette vu la largeur de la rue en bas de la montée avec le virage et le miroir, là où personne ne voit rien. Je voudrais poser une question plus générale puisque qu'on a une marge à la fois en temps, puisque l'on attend 40 minutes une navette et financière car, dans la délibération, il est précisé que la navette était déficitaire. Pour avoir une solution plus flexible qui serait de se pencher sur des taxis bus, qui permettrait à la demande avec des nouvelles applications, sur Smartphone c'est facile à faire et qui devrait convenir aussi à M. Murard qui est dans la salle et qui représente « Déplacements Citoyens » qui ont fait plusieurs fois cette demande dans leur rapport. Est-ce que la Ville ne pourrait pas étudier cela sur des secteurs privilégiés où il y a une desserte qui n'est pas facile et peu fréquente. Ça permettrait aussi peut-être d'envisager des horaires de nuit quand les bus s'arrêtent à 20h00 sur certaines lignes. Je pense qu'il y a quelque chose à trouver avec des nouvelles applications et sur des formats de bus de 6 à 12 places.

Josselin Edouard :

Je comprends, vous savez que nous, membres de l'opposition, on cherche le plus souvent possible à donner un avis favorable. Il y a moins de services et ça coûte plus cher !

David Kimelfeld :

C'est une question ?

Josselin Edouard :

Oui c'est une question.

Geoffroy Bertholle :

Il n'y a pas moins de services, il y a moins de fréquences, il y a moins de navettes au total sur la totalité de la journée. Puisque l'on passe de 35 minutes à 40 minutes. Mais comme vous l'aurez noté et si vous avez étudié ou déjà pris cette navette, vous pouvez constater que le trajet se rallonge. C'est l'explication du pourquoi du comment donc plus de frais et forcément d'exploitation. Après, sur les réflexions qui sont faites en termes de fréquentation, hélas Mme Guyon, je n'ai pas les chiffres de fréquentation sur cette ligne. Mais sur cette ligne c'est surtout une question de proximité et de services rendus à des personnes qui ont des besoins immédiats et en bas de chez eux. La question de l'utilité, elle doit aussi être posée, je suis d'accord avec vous avec la question de la rentabilité mais parfois il faut aussi penser à la fragilité de certaines populations qui ont des besoins. C'est une réflexion qui m'est un peu personnelle, mais je pense qu'elle est partagée par pas mal d'élus. Par rapport aux évolutions suggérées par Mme Mignotte, le SYTRAL a manifestement pris en compte les nouvelles modalités de déplacement et, entre autres, j'ai été amené à lire des évolutions, par exemple sur les arrêts la nuit, qui vont pouvoir se faire à la demande de l'utilisateur plus forcément au point de l'arrêt de bus. Il y a des évolutions qui sont possibles et je pense effectivement pour des problématiques spécifiques comme vous le notez avec la montée Bonafous, il y a des vraies réflexions à avoir et je pense que le SYTRAL est tout à fait preneur des idées qu'on est susceptible d'amener collectivement.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-583-29874- : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE

DIRECTION DES SPORTS

OBJET : Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Il s'agit d'un rapport relatif à l'Office des Sports de Lyon. La Ville nous propose d'attribuer une subvention de 2 000€ à chaque Office des Sports de Lyon. Cette subvention est destinée à leur permettre de mener des activités. On avait déjà initié par le passé un fléchage à destination des Offices des Sports à travers les Lyon du Sport. Vous savez que les Lyon du Sport est un dispositif qui est arrêté et qui est remplacé par « Trait D'Union ». Donc se posait cette question de savoir comment vont vivre les Offices des Sports qui bénéficiaient d'une subvention qui souvent était de 2 000 €, un peu plus dans le quatrième, mais en général c'était à peu près 2 000 € dans les autres arrondissements. Soutenu par l'ensemble des élus de la Ville et l'ensemble des Offices d'arrondissement, cette demande a reçu une écoute favorable de la part de M. Yann Cucherat. Nous avons décidé collectivement d'abonder au fonctionnement des Offices des Sports de Lyon. Donc pour l'OFFISA de notre arrondissement, il y aura bien 2 000 € qui seront versés.

Marie Guyon :

Plusieurs questions pour l' OFFISA, d'abord je reste persuadée que l'OFFISA du 4^{ème} est bien mieux géré que celui du 3^{ème}. J'espère qu'on n'aura pas les mêmes problèmes que dans le 3^{ème} arrondissement mais je ne pense pas, puisque trouver une malversation de 200 000 € ça fait un peu désordre et en plus c'est du karaté pourtant c'est un sport de combat, et un sport d'éthique. Ça c'était la parenthèse. L'OFFISA : soutenir, encourager, développer toute initiative. Je sais que l'OFFISA du 4^{ème} le fait, mais elle le fait tellement bien qu'on ne le sait pas. Vous connaissez mes engagements, dans d'autres arrondissements des élus de l'opposition font partie de l'équipe de l'OFFISA, pour le 4^{ème} arrondissement est-ce qu'on pourrait avoir l'organigramme et aussi le nombre d'associations qui cotisent à l'OFFISA ?
Je vous en remercie. J'aimerais également participer ne serait-ce qu'à l'Assemblée Générale. Parce que vous connaissez mes engagements sportifs aussi, même si je n'en ai pas l'air !

David Kimelfeld:

Je ne connaissais pas vos engagements sportifs, je pense que sur ce sujet là il n'y a pas de souci majeur pour vous communiquer les éléments précis sur les adhérents, c'est quelque chose de tout à fait public. Que vous soyez invitée aux réunions, c'est d'ailleurs déjà le cas je crois, après que vous soyez associée à L'OFFISA. D'être invitée, comme observateur je pense qu'il n'y a pas de souci, M Bertholle? On n'est pas dans une confrérie.

Geoffroy Bertholle:

Ce n'est pas une confrérie. On a fait le choix en début de mandat d'innover dans le 4^{ème} arrondissement et je pense que l'on va dans le bon sens. C'est-à-dire que l'Adjoint en charge des sports ou Monsieur le Maire ne seront pas membre de l'Office des Sports du 4^{ème} arrondissement. C'est une association loi 1901 à part entière. Quand je vous soumetts préalablement une proposition de subventions de 2 000 €, je ne suis pas dans la gestion de fait, puisque je ne suis pas membre de l'Office des Sports et je n'ai pas de possibilité de voix délibérante au sein de l'Office des Sports. Il m'invite à leurs travaux, ils l'ont prévu dans leur statut et on peut leur suggérer effectivement que d'autres personnes puissent participer comme le suggère Monsieur le Maire. Je pense qu'il faut rendre hommage à cette équipe pour le travail qu'ils ont fait. Ils font un formidable travail. On peut le voir à travers les éléments tels que Cerisaie en Sports qui aura lieu au mois de juin, plus prochainement il y aura un Lyon Street Golf et bien d'autres choses, surtout un conseil très très pointu qui est apporté aux clubs en permanence. À la fois sur la manière dont on peut traiter les questions économiques qui se posent dans tous les clubs, mais aussi des questions de gouvernance avec les questions de féminisation des clubs, comment fait-on pour faire évoluer nos pratiques ? Pour accueillir des publics plus fragilisés ? Je pense au handicap mais pas uniquement, des questions sociales : comment adapter nos pratiques pour les rendre plus attractives et faire en sorte qu'elles soient plus mixtes ? Ce sont des vraies questions et l'Office des Sports se les pose en permanence. Ce travail est extrêmement visible au quotidien je peux vous le garantir.

David Kimelfeld:

Ça n'empêche pas d'inviter Mme Guyon aux travaux de l'OFFISA. Je pense que cela fait parti de ces organisations qui peuvent s'ouvrir et ouvrir les portes et les fenêtres, cela n'a jamais déstabilisé personne et surtout pas l'OFFISA. Donc il faut inviter Mme Guyon, qui sera de grand conseil pour ces sujets-là. Mme Guyon et d'autres, je vous en fait la demande.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-584-30083-: RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE

DIRECTION DES SPORTS

OBJET : Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Il s'agit d'un rapport relatif à une course que vous connaissez puisque cela fait maintenant entre quatre ou cinq ans que je présente ce rapport régulièrement, en tout cas annuellement. Il s'agit d'une course très spectaculaire qui s'appelle « Lyon Urban Trail ». Elle aura lieu cette année le dimanche 7 avril. Bien entendu, elle passera par la Croix-Rousse compte tenu de la nature même de cette compétition qui consiste à parcourir la Ville par des chemins on ne peut plus escarpés, à savoir les marches de la Croix-Rousse ainsi que celle du côté de Fourvière. Il y a plusieurs tracés avec des dénivelés différents 8 km, 14 km, 24 km et 37 km allant de 400 m à 1400 m de dénivelé. La Ville se propose d'accompagner cette manifestation qui a rassemblé de mémoire plus de 8 000 coureurs en 2018 et d'aider cette association à hauteur de 25 000 € pour cet événement.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-585-30079-: RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATIONS

OBJET : Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Il nous est proposé de soutenir l'association Lyon Bande Dessinée et surtout son festival : Lyon Bande Dessinée, qui a été initié dans notre chère Croix Rousse il y a 14 ans. Le montant est de 20 000 euros, il est identique à 2018 pour un budget de 405 183 euros. Ce festival aujourd'hui connaît une renommée sur toute l'agglomération, la région et dans le monde avec ses villes partenaires internationales je pense notamment à Alger, Québec, Franckfort, Shangai. En 2018, près de 80 000 visiteurs. Il aura lieu cette année les 7, 8 et 9 juin sur plusieurs sites et institutions de la Ville de Lyon. Il répond pleinement aux critères de la Ville. Je profite de cette délibération pour vous parler d'un autre évènement créé et porté par la Mairie du 4^{ème}, dans le « off de Lyon festival BD ». Nous aurons du 3 juin au 28 juin, « les rencontres du dessin de presse » pour la seconde année, un programme qui prend de l'ampleur avec une expo en Mairie, à la Galerie Besson, à l'espace Ricard et à la Bibliothèque Municipale du 4^{ème}. Elle s'enrichit avec la présence de plusieurs dessinateurs : Willem, Soucié, Gros, Camille Besse, Bauer, Lara, Lacombe, Dubouillon entre autres et d'autres surprises. Une master classe est prévue avec l'Ecole Emile Cohl, une conférence au Théâtre de la Croix Rousse le 6 juin en présence de François Forcadell qui a écrit les 60 ans du dessin de presse. Il sera accompagné de Chloé Verhac, initiatrice des états généraux du dessin de presse et l'épouse de Tignous un caricaturiste, dessinateur de presse français, né le 21 août 1957 à Paris et mort assassiné lors de l'attentat contre Charlie Hebdo le 7 janvier 2015, à Paris.

Marie Guyon:

Comme a dit Mme Schell, cela fait 14 ans qu'existe ce festival B.D et il est parti à l'océan puisqu'il est parti à Royan. On pourrait juste rendre hommage à Alain Ravouna qui a été fondateur de ce festival.

David Kimelfeld:

Mme Guyon vous nous avez fait peur... J'ai cru que j'avais passé des nouvelles de la santé d'Alain Ravouna, qui m'a écrit il n'y a pas très longtemps mais donc je suis rassuré effectivement, il est bien là, mais il a juste quitté la Ville de Lyon. C'est juste pour préciser. J'ai eu un grand moment d'inquiétude et d'angoisse.

Anne Mignotte:

En 12 ans, ce festival est devenu un des piliers culturels lyonnais, c'est le troisième plus gros festival en fréquentation après les très connus festival d' Angoulême et Saint-Malo. Comme le disait Mme Schell, il investit l'ensemble de la Ville de Lyon, même au-delà et enfin c'est surtout un festival international donc son succès n'est plus à démontrer. Quand j'étais jeune, voir petite la bande dessinée c'était un amusement, tout ce qu'il y avait c'était « Pif Gadget ». Aujourd'hui la BD n'est plus considérée comme un art mineur et donc quelques auteurs de BD m'ont sollicité pour faire une intervention. Puisque la subvention du festival de BD est de 20 000 €, il stagne à ce niveau-là, alors que d'autres événements comme le "Quai du Polar" que nous avons voté en janvier a obtenu 160 000 € de subventions. Merci.

David Kimelfeld:

Sur ce sujet je suis très à l'aise, peut-être qu'il y a des auteurs de BD qui réclament des subventions supplémentaires, mais il se trouve que l'association et c'est d'ailleurs remarquable, n'est pas dans une revendication d'une augmentation de cette subvention. C'est un sujet que je suis depuis longtemps, puisque j'étais sans doute un de ceux qui a participé à la naissance de ce festival. Je crois qu'aujourd'hui, ce qui est remarquable justement dans ce festival, c'est cette capacité à faire avec des moyens qui sont très modestes. Je pense qu'il faut plutôt se réjouir qu'un festival comme celui-ci existe avec une participation des collectivités qui ne se limitent pas d'ailleurs au 20 000€ de la Ville de Lyon, puisqu'il y a, sauf erreur de ma part, une participation de la Métropole et peut-être encore de la région Auvergne Rhône-Alpes me semble- t- il. Bien évidemment si, à un moment donné, il y avait d'autres demandes de cette association, ce serait regardé avec beaucoup d'attention. Cette association devrait intégrer normalement les locaux du collège Truffaut. Ils vont pouvoir trouver des conditions optimales d'exploitation de leur travail qui sera meilleur qu'aujourd'hui. C'est une bonne chose que cette association grandisse et, entre autres, en allant chercher du partenariat privé, ils en ont trouvé beaucoup et ils ont le soutien de nombreux éditeurs aujourd'hui.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-586-30074-: RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATIONS

OBJET : Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Il s'agit de soutenir l'association Les Canuts des Canits. Cette association fête cette année les 10 ans du festival Gypsy. Un évènement incontournable dans notre arrondissement qui a lieu du 23 au 26 mai 2019. En 2018, en 4 jours, 12 000 personnes ont été accueillies sur notre

arrondissement. Elle va élargir sa programmation musicale avec de nouvelles disciplines pour rapprocher nos cultures : stage de cuisine, de danse, atelier de langue tsigane.

De nouveaux partenariats ont été créés notamment avec l'Université de Lyon 3 pour la soirée du Comédia sur l'itinérance en France, autour du sport avec le club du Lou avec une compagnie bulgare (année de la Bulgarie) et le Club échec de Lyon du 4^{ème} et du 9^{ème} durant le festival. Un véritable événement pluridisciplinaire qui œuvre en faveur de la promotion et de la transmission d'un patrimoine européen, international et immatériel.

Cette association a su aussi créer de véritables partenaires, des liens avec les commerçants, les restaurateurs et les habitants. Une véritable synergie s'est mise en place avec les bénévoles. L'an dernier, ce festival a été labélisé par la Ville de Lyon pour leur démarche développement durable et dans l'économie sociale et solidaire. Le montant de la subvention est de 4 000 euros pour un budget global de 90 208 euros.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-587-30048-: RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Dans cette délibération, 9 associations sont soutenues pour leur projets évènementiels dans les secteurs du cinéma, de l'art urbain, de la musique et du théâtre pour un montant global de 66000 euros sur le fond d'investissement culturels. Pour notre arrondissement, n'est concerné que l'Association Zone Bis connu pour son festival « Hallucinations collectives » qui valorise les cinéphiles méconnus et fait la promotion du cinéma alternatif. Ce festival a lieu du 16 au 22 avril, les projections se feront au cinéma le Comédia dans le 7^{ème} arrondissement. Il est important de découvrir ce 7^{ème} Art indépendant qui ne profite pas du circuit classique, de l'industrie du cinéma et de toute la médiatisation qui va de paire. On constate une augmentation de 1 000 euros pour l'aide financière qui passe de 8 000 à 9 000 euros.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-588-30047-: RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : Erreur ! Aucune variable de document fournie.

La délibération qui vous est proposée concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à des lieux culturels; il s'agit du 1^{er} wagon parce que nous en aurons d'autres pour l'année 2019. Il concerne 12 lieux qui répondent aux critères portés par la Ville de Lyon. A savoir, la facilité de diffusion des premières créations innovantes, la priorité de programmation d'artistes émergents et une rencontre avec le public notamment à partir de tarif adapté. Nous

sommes concernés sur le 4ème arrondissement par l'association Agend'arts. On constate une augmentation de l'aide financière de 2000 euros par rapport à 2018.

On constate que cet espace ne désemplit pas, une salle bien identifiée qui fait la part belle aux artistes locaux, régionaux et émergents, 90 spectacles, 220 représentations, une augmentation de leur spectateurs de +20%.

A ce jour, 11 équipes artistiques bénéficient d'une résidence chez Agend'art qui les accompagnent notamment au niveau technique avec un régisseur son et lumière sur leurs projets.

Pour votre information, ces 3 petites salles, Agend'art, le Hotclub et Sputnik salle le Sonic, contribuent à la diffusion des artistes émergents en accueillant 55% des groupes de l'agglomération Lyonnaise. Le soutien financier est de 12 000 euros.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-589-29913-: RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Il s'agit d'un avenant à la convention d'occupation temporaire pour les années 2019 à 2022 à l'association GMVL (Groupe des Musiques Vivantes de Lyon) connu pour ses créations électroacoustiques et ses actions pédagogiques dans le milieu scolaire. Ces locaux servent à la création de ses futurs interventions.

La convention signée en janvier 2017 pour l'occupation de 1756m2 à la Villa Gillet, locaux partagés entre l'association Villa Gillet et l'Arald, propose un avenant qui rééquilibre les dépenses des charges (occupation du sous-sol, pas de chauffage et pas de point d'eau) à savoir une réduction de 50% de la dépense au prorata des surfaces occupées à titre exclusif. C'est cette exonération qu'il nous est proposée de voter. La redevance annuelle sera de 8 000 euros et pas de 16 980 euros. Il s'agit d'être plus équitable entre ces 3 structures.

C'est une nouvelle convention pour une durée d'une année reconduite tacitement pour une durée totale de 3 ans.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-590-29908-: RAPPORTEUR : CHRISTOPHE DERCAMP

DIRECTION DES RELATION INTERNATIONNALES

OBJET : Erreur ! Aucune variable de document fournie.

M le Maire, chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux. Notamment sur la première phase 2019, qui fait suite en fait aux modalités que nous avons votées, modalités d'attribution et cadre du projet que nous avons voté en septembre 2018. Je ne reviendrais pas donc, à la fois sur le cadre du projet ni sur le bilan de l'édition 2018. Cet appel à projets qui est conjoint avec la Métropole de Lyon. En ce qui concerne notre arrondissement, une structure, un dossier a été retenu sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté. Il s'agit des "Canuts des Canits" pour l'organisation de la 10e édition du Gypsy Lyon Festival, là aussi Valerie Schell a très bien présenté le festival, donc je ne vais pas vous redonner tous les tenants et les aboutissants. Néanmoins, ils ont été retenus sur ce dossier pour tout un travail, autour du développement durable. En 2018, la festival a obtenu le label Lyon Ville Equitable et Durable. Je tenais

également associer à cette délibération notre collègue Dounia Besson qui travaille avec eux. Pour rappel, c'est la promotion des cultures tziganes et notamment cette année, puisque 2019 est l'année France Roumanie. Tout un travail a été fait en lien avec le consulat de Roumanie autour de l'apprentissage de la langue. Plusieurs ateliers ont été organisés notamment à la Maison des Associations et des représentations vont avoir lieu dans le cadre du cinéma Comédia. Ce projet va être également soutenu par la Métropole de Lyon, le vote devrait arriver dans les jours ou semaines qui viennent. Je vous demande de voter favorablement.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-591-MA4-: RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD

MAIRIE DU 4EME ARRONDISSEMENT

OBJET : Mise en place de la commission mixte du 4^{ème} arrondissement

Le rapport suivant concerne la mise en place de la commission mixte du 4^{ème} arrondissement. Je ne vais pas vous rappeler les différentes délibérations qui se sont enchaînées lors du Conseil d'Arrondissement du 8 janvier dernier et ensuite lors du Conseil Municipal du 21 janvier qui a approuvé le principe de fonctionnement des commissions mixtes d'arrondissement. Je rappelle que la liste des équipements transférés à été adoptée à la même date ici en Conseil d'Arrondissement et en Conseil Municipal. Le Conseil Municipal fixe le principe de tarification ou la gratuité et il décide des cycles de travail des personnels dans les établissements. Le Conseil d'Arrondissement précise lui, les modalités d'utilisation des équipements et des services. Il doit prévoir les conditions d'accès d'utilisation des locaux et en approuver les conventions de mise à disposition. La commission mixte définit les conditions générales d'admission et d'utilisation des équipements, c'est-à-dire les inscriptions, les horaires, les sanctions éventuelles pour non-respect des différents règlements. Je vais rappeler quelques principes de la délibération qui a été adoptée le 21 janvier en Conseil Municipal. Tout d'abord la présidence de la commission est assurée par le Maire d'arrondissement et le secrétariat est tenu par la mairie d'arrondissement. La composition est paritaire entre l'arrondissement et la mairie centrale, le Maire d'Arrondissement ayant voix prépondérante. Les membres sont désignés par arrêté du Maire d'Arrondissement, ils ne sont pas désignés aujourd'hui, ils seront désignés par arrêté du Maire d'Arrondissement et du Maire de Lyon bien évidemment pour les représentants de la mairie centrale. Des règles de fonctionnement seront adoptées par la commission au travers d'un règlement intérieur. Je propose de fixer le nombre de cette commission à six membres, comme d'autres arrondissements lyonnais et chaque titulaire pourrait peut-être supplée. Concernant la présence de l'opposition dans cette commission mixte nous l'avons évoqué ici, j'en ai fait la demande au Maire de Lyon, le Maire de Lyon n'a pas souhaité y donner une suite favorable. C'est pour cela madame Guyon que je ne vous ai pas répondu tout à l'heure, quand vous nous avez interpellé. Pour plusieurs raisons, d'abord, parce que considérant que c'est une instance qui est assez technique et même très technique, la deuxième raison c'est qu'il n'y a pas réciprocité dans les arrondissements d'opposition et, de la même façon dans les l'arrondissements notamment du 2^{ème}, 6^{ème} et du 1^{er} arrondissement, se sont les trois élus si ils sont six de la majorité qui seront présents avec trois suppléants. Par contre, la proposition qui a été retenue qui était je crois proposée par des Conseillers Municipaux d'opposition, c'est de faire en sorte que lors du vote de l'état global d'arrondissement qui sera prévu en novembre, nous puissions faire un point sur les travaux de la commission mixte. En examinant de façon précise l'annexe à la délibération qui récapitulera les équipements transférés. Voilà ce que je pouvais en dire à ce stade là, de cette délibération, que vous avez sous les yeux et qui reprend ce que je viens de vous raconter. Donc, on propose d'arrêter sa composition à six membres trois titulaires dont le Maire d'Arrondissement membre de droit, désignés par arrêté du Maire d'Arrondissement parmi les

membres du Conseil d'Arrondissement et trois titulaires représentant du Maire de Lyon et qui seront désignés par arrêté parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque titulaire est affecté d'un suppléant.

Abdelkader Selmi :

Par rapport à la réponse que vous avez apportée à Mme Guyon, la position de M. le Maire de Lyon, il aurait été intéressant que M. le Maire d'Arrondissement prenne une position un peu différente et fassent preuve d'ouverture quant à la diversité des élus représentés au sein des trois sièges, plus les trois suppléants de la partie arrondissement.

David Kimelfeld :

Je vais être très détendu là-dessus. Vous dire que le Maire de Lyon a pris une décision et moi j'ai l'habitude puisque je suis dans sa majorité de respecter cette décision. Vous verrez d'ailleurs, parce que quand vous étiez dans la majorité, il y a beaucoup de réunions auxquelles vous ne pouviez assister, de nombreuses réunions où vous n'avez pas assisté. Ici ça vous aurait fait une de plus à laquelle ne pas y assister. Et franchement des réunions qui ne vont pas être, je peux dire d'une intensité extraordinaire. Je crains que celles et ceux qui seront désignés tremblent aujourd'hui de l'être. Je n'ai pas, comme vous savez à l'annonce d'un certain nombre de postes, senti pour l'instant, à part Mme Guyon, une forte demande y compris des élus de la majorité, de dire il faut absolument que je sois dans cette commission mixte. Ensuite on en fera un retour. Je pense qu'il y a un parallélisme des formes je l'ai dit tout à l'heure y compris dans les mairies d'opposition, je crois que les gens souhaitent aussi que ce soient les membres de la majorité. Je ne pense pas que ça mérite un grand débat pour un sujet qui, à mon sens, n'en est pas un, non pas que les équipements transférés ne sont pas importants.

Marie Guyon :

C'était un côté très volontaire et surtout très intéressant pour moi au regard de l'arrondissement. Parce que j'aime bien, on peut quand même un petit peu rendre hommage à la Maire du 1^{er}, qui a voulu que tout ça se sectorise par arrondissement. Au moins on sait ce qu'on a vraiment dans notre arrondissement.

David Kimelfeld :

Mme la Maire du 1^{er} n'a pas ouvert non plus la commission mixte aux membres de l'opposition. Maintenant à sa décharge, il est difficile de savoir qui est dans l'opposition, qui est dans la majorité dans le 1^{er} arrondissement.

Etienne Tête :

On verra in fine dans les compositions. Moi j'ai cru comprendre que le Maire de Lyon allait nommer dans sa majorité à laquelle je n'appartiens pas. Alors je ne sais pas, mais elle, elle n'est pas vraiment socialiste maintenant, c'est un peu compliqué. Je n'y comprends rien mais bon! Mais dans sa majorité, je reviens à l'essentiel, quel que soit l'arrondissement, c'est-à-dire que dans le 6^{ème} il y aura trois issus de la majorité de l'arrondissement et trois issus de la majorité Ville de Lyon. Il y aura bien en effet la parité. Alors que dans les mairies comme la nôtre l'effet de parité n'aura pas lieu. Il y avait une tradition républicaine, je commence à vieillir d'ailleurs, les gens vieux devraient quitter la politique lorsqu'il radotent... Mais je dis ça comme ça. Il y avait une tradition républicaine : à chaque fois qu'il y a cinq conseillers

issus d'une municipalité, il y a un représentant de l'opposition, c'était le chiffre cinq qui avait été obtenu par la tradition républicaine qui est issue des commissions d'appel d'offres. Les commissions d'appel d'offres, l'opposition est présente dans ces commissions là. Même si c'est compliqué de connaître les oppositions qui existent.

David Kimelfeld :

Je sens une belle intervention de M Etienne Tête au prochain Conseil Municipal. Je ne sais pas si vous tiendrez les mêmes propos....

Etienne Tête :

Rire. Pas de micro

David Kimelfeld :

Mais je serai présent pour les écouter.

Rapport adopté à la majorité

Anne Mignotte, Abdelkader Selmi, Emmanuel Hamelin, Marie Guyon et Josselin Edouard s'abstiennent

4-19-592-29995-: RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Dernier rapport, quelques mots sur cette délibération, je pense qui, pour le coup, nous réunit tous et j'en suis persuadé avant même d'avoir proposé cela au vote. Il se trouve aujourd'hui, le 12 mars 2019, nous fêtons un triste anniversaire. C'est le hasard des dates, nous ne l'avons pas voulu ainsi. Ce sont les deux ans du décès de Robert Luc. Je ne vais pas rappeler ici parce que nous aurons l'occasion de le faire et nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises. Je crois que Robert a marqué les vies sociales, associatives, militantes, culturelles de la Croix-Rousse. Il était ce qu'on appelle une figure emblématique du plateau, mais également des pentes de la Croix-Rousse. Là, on a évoqué beaucoup de festivals qui sont nés ici comme Lyon Bandes Dessinées, le Festival Gypsy. Il se trouve qu'il est né ici un autre festival et il en était un des membres fondateurs : c'est le festival « Novembre des Canuts » né en 2008. On ne va pas redire tout ce qu'a été Robert. Il a été un historien, un écrivain, un humaniste, un homme engagé, un photographe. Je rappelle qu'il y avait ici quelques expositions de photos qu'avait réalisées Robert Luc. Il a été un très bon photographe dans une période de sa vie, quand il était très jeune. C'était peu connu des Croix-Roussiens et Croix-Roussiennes. C'était un fin connaisseur et un fervent défenseur de l'histoire et du patrimoine croix-roussien et même au-delà de l'histoire de notre ville. Je crois qu'il a passé sa vie, il a même quelquefois usé sa vie à valoriser, à transmettre et à mettre en avant les hommes et les femmes qui ont composé cette histoire de la Croix-Rousse. Chacun a cette image de Robert déambulant, bambanant comme il le disait, dans la Croix-Rousse et même quand il avait quelques difficultés de santé, a poussé l'exercice jusqu'au bout, qu'il vente ou qu'il neige. C'est une image que nous garderons. Je le disais, c'était un grand photographe, il a été fondateur et ça, peu de gens le savent, d'une galerie « Vrai Rêve » et c'est pour ça que le Comité des fêtes de la Croix-Rousse avec M. Joël Palomino, a décidé de lui rendre hommage, en créant un concours photos qui porte son nom. Robert Luc, ce n'est pas simplement qu'il connaissait la

Croix-Rousse, qu'il en parlait, mais il la vivait, Quelques fois il se confondait avec elle. Il ne se contentait pas de la vivre pour soi, il l'a faite découvrir à des milliers et des milliers de personnes. Et surtout, ce qui était frappant, c'est qu'il en parlait toujours en mettant en avant les hommes et les femmes qui composaient cette histoire, notre quartier et celles et ceux qui continuent d'ailleurs à le faire vivre. Cette délibération, elle est importante, parce qu'elle matérialise une volonté qui je crois est largement partagée. Mais qui est d'abord et avant tout la volonté des enfants de Robert Luc à laquelle j'avais immédiatement souscrit. Nous avons immédiatement souscrit parce que, pour le coup, je crois que tout le monde peut s'associer à cela. C'était de se dire : « comment est-ce qu'on peut honorer la mémoire de leur père ? ». Au-delà d'un prix photo qui reviendra tous les ans mais qui est très ponctuel, il nous paraissait important, de faire en sorte que de manière symbolique, il puisse continuer à être au milieu des Croix-Roussiens et Croix-Roussiennes. C'est pour cela que j'avais proposé au Maire de Lyon de l'époque, de pouvoir renommer la Maison des Associations et d'adopter la décision de la dénommer la Maison des Associations « Robert Luc ». C'est ce que nous adopterons, en tout cas je l'espère, j'en suis intimement persuadé en Conseil Municipal. Nous aurons l'occasion ensuite ensemble de trouver une date pour faire en sorte que nous ayons un bel événement, qui soit à l'image de Robert Luc. Il aurait sans doute été assez fier, même s'il nous aurait engueulé les uns les autres avant qu'on prenne cette décision parce que c'était comme ça. Mais en tout cas je pense qu'il sera très fier, sa famille également très fière et les Croix-Roussiens et Croix-Roussiennes aussi, de cette dénomination.

Rapport adopté à l'unanimité

Questions diverses :

David Kimelfeld :

Passez une bonne soirée, merci beaucoup.